REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, MARTEL Caroline, TORCHEUX Frédéric, ROUX Vincent, MORISSEAU Christian, PONCHON Marcel.

Absent excusé : BON Erwan (donne pouvoir à Jean-Noël DENIS).

Absent : PINTO Miguel.

Madame BRAUD Marie a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Gestion du personnel : avancement de grade ;
- Restaurant ALOHHA ;

I – GESTION DU PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a validé les lignes directrices de gestion du personnel, et l'avancement au grade de rédacteur principal 1ère classe de la secrétaire de mairie le 03 avril 2025.

Il faut donc délibérer pour supprimer le poste de rédacteur 2è classe et créer celui de rédacteur 1er classe.

Le Conseil Municipal accepte.

II – RESTAURANT ALOHHA

Sur les conseils de Monsieur MARECHAL, conseiller aux Finances Locales du Service de Gestion Comptable (SGC) de Flers (TRESOR PUBLIC), Madame le Maire a convoqué Monsieur RODRIGUES SANTIAGO, en présence de ses deux adjoints, lundi 12 mai 2025.

Ce dernier est à ce jour redevable de plusieurs loyers. En mars, un échéancier de remboursement a été convenu avec le SGC : le 1er versement prévu en avril n'a pas été honoré par le locataire.

Monsieur DENIS, 1er adjoint, rappelle les clauses du bail, et fait savoir que Monsieur RODRIGUES SANTIAGO souhaite un avenant afin d'obtenir la gratuité des loyers. L'exploitant a précisé être déçu de la Commune qui selon lui devrait organiser plus d'évènements pour le faire travailler. Il propose des concours de pétanque, structures gonflables sur le terrain de foot, etc. Il précise que les membres du Conseil Municipal ne fréquentent pas son établissement, et devraient montrer l'exemple.
Il ajoute que le Comité Festivités pourrait aussi le soutenir davantage.

Monsieur DENIS demande à Monsieur DURAND s'il est d'accord avec les propos relatés : il acquiesce.

A ce jour, la Commune n'a pas appliqué les pénalités de retard prévues dans le bail.

Les membres de l'assemblée échangent sur la situation, et un vote à bulletins secrets est décidé, pour savoir si la demande de loyers gratuits est accordée :

Par 1 voix OUI contre 9 voix NON, cette requête est refusée.

Madame le Maire revient sur la réunion du 12 mai 2025 pour porter à la connaissance de l'assemblée qu'elle, et Monsieur DENIS, ont été agressés verbalement par Monsieur DURAND, devant Monsieur RODRIGUES SANTIAGO et sa compagne.

Suite à cela, elle a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire à Monsieur le Préfet de l'Orne, à compter du 31 mai 2025. Elle est convoquée avec Monsieur DENIS à la Préfecture le 20 mai 2025, pour faire le point avec le Directeur de Cabinet.

Un débat houleux a lieu avec Monsieur DURAND, qui lève le ton, ce qui rend la communication difficile.
Il quitte la réunion en déposant toutes ses clés sur la table et en précisant qu'il laisse les élus se débrouiller sans lui.

RETOUR SUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2025 :

Madame BRUNET, domiciliée Impasse des Haies s'est présentée en mairie jeudi 15/05/2025 pour se plaindre du fait que rien ne soit fait pour l'aménagement du chemin qui mène à son habitation, notamment pour faciliter l'accès des secours.

Il lui a été rapporté par un conseiller municipal, que lors de la précédente réunion les propos suivants auraient été tenus : « la maison peut bien brûler on s'en fout ».

Monsieur DENIS interroge l'assemblée pour savoir si les membres du Conseil Municipal confirme cette déclaration : AUCUN conseiller n'a prononcé ou entendu cette phrase.

Séance terminée à 21h10
La secrétaire de séance,

Le Maire,